

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 décembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 décembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 46

Séance du 15 décembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Fêtes, à CUDOT, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 13 (dont 11 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Frédérique COLAS
2. Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Laurent CHAT
3. Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Sébastien DORA
4. Mohammed BELKAID, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Elisabeth LEFEVRE
6. Michèle BARRY, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Jean-Yves MESNY, pouvoir à Richard ZEIGER
8. Eric APFFEL, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
9. Hassan LARIBIA, pouvoir à Kévin AUGÉ
10. Dorothée BRICOUT, pouvoir à Thierry LEAU
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
12. Eric GALLOIS, sans pouvoir
13. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Autorisation de la signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi de l'Auxerrois dans le cadre du NPNRU

URB/2025/95

Conseil Communautaire du
15 décembre 2025

OBJET : Autorisation de la signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi de l'Auxerrois dans le cadre du NPNRU
 (Voir l'avenant en pièce jointe)

CONSIDÉRANT le règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain et notamment son article 5.2 relatif à « La contribution du projet à l'insertion professionnelle » ;

CONSIDÉRANT la convention pluriannuelle du renouvellement urbain du quartier de la Madeleine à Joigny signée le 13 mars 2019 avec l'ANRU, et son avenant n°2 ;

CONSIDÉRANT l'article 8.2 de la convention, relatif aux « mesures d'insertion par l'activité économique des habitants », imposant la réalisation d'heures d'insertion lorsque les opérations sont co-financées par l'ANRU ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien est la collectivité compétente pour le suivi du programme, qu'elle est accompagnée par la Maison de l'emploi de l'Auxerrois pour le suivi des heures d'insertion et que cet accompagnement est formalisé par une convention de partenariat signée le 21 mars 2019, puis par un premier avenant signé le 16 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement est un succès : plus de 10000 heures d'insertion ont déjà été réalisées dans le cadre des chantiers liés au renouvellement de La Madeleine, au-delà de l'objectif des 5470 heures de la convention ;

CONSIDÉRANT que l'essentiel des opérations de la convention seront terminées à la fin d'année, mais qu'il reste une opération à conduire nécessitant la réalisation d'un nombre important d'heures d'insertion par les entreprises ;

CONSIDÉRANT que la convention et l'accompagnement s'achèvent le 31 décembre 2025 et qu'il convient ainsi de les prolonger jusqu'à la fin de la dernière opération ;

CONSIDÉRANT la proposition d'avenant annexée ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 1^{er} décembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi de l'Auxerrois dans le cadre du NPNRU, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND